

# BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE au 1ER Décembre 2018

## TRANSACTION (honoraires à la charge du vendeur)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Vente inférieure à 75 000 euros	Forfait 7000 euros
Entre 75 001 à 100 000 euros	Forfait 8000 euros
Entre 100 001 à 160 000 euros	Forfait 9000 euros
Vente supérieure à 160 001 euros	6 % TTC
Vente VEFA	Sur devis
Parking / box / garage	10 % TTC
Honoraires estimation	250 euros (offerts en cas de mise en vente)
Murs et fonds de commerce	10 %

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Tranches d'honoraires non cumulatives et taux T.V.A 20%.

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon stipulation du mandat.

S'ils sont à la charge du vendeur, alors le prix de vente affiché sur l'annonce est le prix de vente net vendeur et les honoraires d'agence.

S'ils sont à la charge de l'acquéreur, alors l'annonce précisera son montant TTC en pourcentage du prix de vente, ainsi que le prix de vente hors honoraires.

**RECHERCHE « ACHAT » : sur devis** 

#### **LOCATION à USAGE D'HABITATION**

# A la charge du locataire :

En zone très tendue : 12 euros TTC / m2\* En zone tendue : 10 euros TTC / m2\*

Hors zone tendue & très tendue : 8 euros TTC / m2\*

+ 3 euros TTC / m2\*\*

## A la charge du bailleur :

En zone très tendue : 12 euros TTC / m2\* En zone tendue : 10 euros TTC / m2\*

Hors zone tendue & très tendue : 8 euros TTC / m2\*

+ 3 euros TTC / m2\*\*

# VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL (honoraires à la charge de l'acquéreur)

- Cession de fonds de commerce inférieure à 50 000€ TTC : forfait 7 000€ TTC
- Cession supérieure à 50 001€ TTC 10% HT du montant de la cession

BAIL COMMERCIAL: un trimestre charges comprises à la charge du repreneur

Site Internet : www.lebien-immo.com - Facebook Pro : lebien-immo



<sup>\*</sup>Ces honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier de location, la vérification des dossiers locataires, la rédaction du bail, \*\*les états des lieux